

Faut-il combattre les monopoles ? (ESSEC 2011)

Analyse du sujet

Il s'agit d'un sujet d'économie industrielle qui renvoie à plusieurs dimensions de la discipline AEHSC. Une première dimension, qui est économique, fait référence au rôle et à la place que les grands groupes industriels et de services ont pu jouer dans les économies. Sur le plan économique, il faut également utiliser l'approche microéconomique, avec en particulier la théorie du monopole. La dimension historique doit être mobilisée pour tenter de savoir si les monopoles ont été bons ou pas pour les économies, car de cette réponse découlera la nécessité ou pas de les combattre. Le sujet suppose de prendre en compte la relation entre monopoles et Etat, **tout en sachant que beaucoup de monopoles sont publics**, ce qui peut créer non pas une divergence entre Etat et monopole mais une convergence d'intérêts. La question de la concurrence est bien sûr également importante, mais en y apportant des nuances: il ne faut pas affirmer d'emblée que le monopole élimine la concurrence, car la réalité est plus complexe (théorie des marchés contestables – Baumol). Donc, il faut montrer que les situations de monopole sont variables. De plus, dans de nombreux cas, les monopoles répondent à des besoins: l'économie de la connaissance montre que le monopole est une réponse adéquate au problème de la propriété intellectuelle; il ne faut pas oublier non plus que les monopoles, notamment publics, peuvent être une réponse à la question de l'accès de tous à certains biens. La réponse sera donc articulée selon le principe "Oui ... mais".

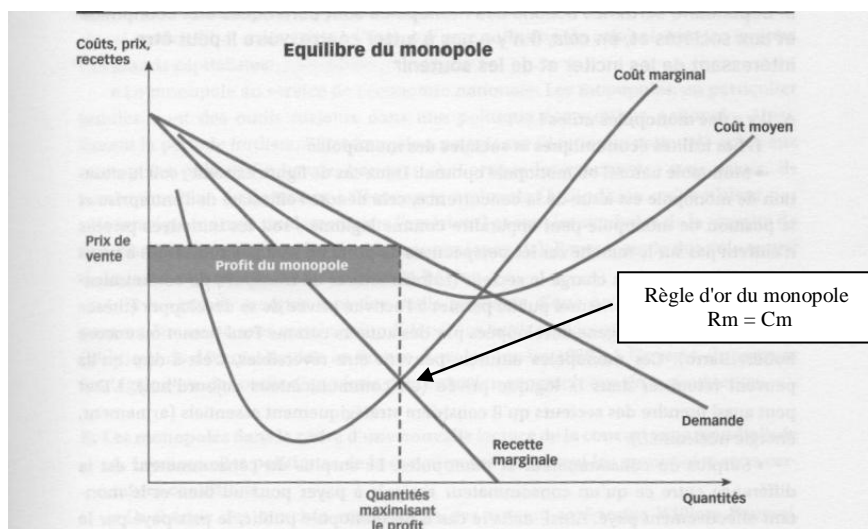
I. A partir du moment où les actions des monopoles créent davantage de dommages que de bienfaits sur les économies et les sociétés, il apparaît nécessaire de les combattre ou encore de limiter, réglementer et encadrer leurs actions.

A. Les monopoles empêchent la concurrence et sont sous-optimaux, d'où la nécessité de les combattre.

- On commence par définir la notion: le monopole (du grec monos signifiant « un » et polein signifiant « vendre ») est, au sens strict, une situation dans laquelle un offreur se trouve détenir une position d'exclusivité sur un produit ou un service offert à une multitude d'acheteurs. On distingue classiquement
 - le monopole naturel: la situation monopolistique est alors liée à l'existence de barrières à l'entrée sous forme de coûts fixes extrêmement élevés, qui empêchent l'implantation de nouveaux concurrents. Exemple typique: le chemin de fer, qui exige d'énormes infrastructures.
 - le monopole légal: issue de l'activité de recherche-développement de l'entreprise, dont l'Etat garantit, via le système des brevets, l'exclusivité temporaire de l'exploitation d'une innovation.

Lorsque cette situation d'exclusivité dans une activité est établie au profit de la puissance publique, on parle de "monopole d'Etat" ou de "monopole public". Il faut y rattacher des situations connexes: les situations d'ententes (cartels, trusts, konzerns ...) variables selon les configurations nationales, mais qui aboutissent dans tous les cas à des monopoles de fait;

- La théorie économique considère que les situations de monopole sont nuisibles aux consommateurs, car dans une telle situation, l'offreur est capable d'imposer seul le prix de vente du produit concerné sans être nécessairement attentif à sa qualité. Il se retrouve alors dans une situation dite de **price-maker** (faiseur de prix), tandis qu'une entreprise devant faire face à la concurrence subit une situation de **price-taker** (preneur de prix) et est poussée à innover pour défendre sa position. Ici un rappel de microéconomie est très utile:



La plupart des économistes en déduisent que les pouvoirs publics doivent combattre les situations de monopole. Les associations de consommateurs dénoncent très souvent des prix trop élevés pratiqués par des entreprises qui se trouvent dans des positions monopolistiques (prix des matières premières, par exemple). Le consommateur, pour reprendre l'analyse de la **filière inversée** de John Kenneth Galbraith, est contraint par l'offre.

Au regard de la théorie néoclassique développée par un auteur comme Léon Walras, le monopole est sous-optimal, à l'inverse de la concurrence pure et parfaite (CPP), car même si le profit est plus élevé en monopole qu'en CPP, l'optimum du consommateur n'est pas atteint. Les quantités consommées peuvent être moins importantes avec un prix plus élevé.

Les nouvelles théories du commerce international permettent de bien illustrer ce point: en situation de rendements croissants, les firmes présentes sur les marchés disposent d'un pouvoir de monopole qui agit comme une barrière à l'entrée, et se traduit par une situation sous-optimale pour le consommateur (exemple des montres suisses et thaïlandaises). Dans le domaine de la consommation, les grandes entreprises diversifient très souvent leurs produits (non-homogénéité des produits), ce qui crée non pas un monopole en termes de marché, mais grâce au marketing, une situation monopolistique sur le produit (exemples: Nutella, Coca-Cola...). Le consommateur est contraint par le produit et doit en accepter le prix. De plus, les grands groupes exercent des pressions très fortes sur les fournisseurs (ainsi des prix des fruits et légumes ou encore du lait), obligeant les PME sous-traitantes à s'adapter à ces conditions difficiles (de prix et donc de revenu, mais aussi en termes d'emploi et de conditions de travail). Ainsi, le contexte de concurrence imparfaite (Alfred Marshall) rend mieux compte de la réalité des marchés que la CPP.

- Les positions monopolistiques des entreprises peuvent amener ces dernières à abuser de leur situation et à pratiquer des prix plus élevés. Parfois, des ententes ou des cartels (comme en Allemagne au XIXe siècle) ont amené les groupes à se détourner des règles de la concurrence. Les grands groupes de distribution sont ainsi souvent accusés de pratiquer des prix plus élevés que ceux de la concurrence pour position dominante.
- L'augmentation du degré de concentration des marchés précède très souvent les crises. En effet, la réussite de certaines entreprises les conduit à grossir. De même, en période de crise, l'affaiblissement de certaines d'entre elles permet leur rachat par d'autres plus performantes. Ainsi, les positions monopolistiques peuvent déboucher sur un retournement de conjoncture (ralentissement des gains de productivité, inflation, moindre innovation...). Insister sur ce dernier point : la bureaucratisation ou la routinisation dans les monopoles apparaissent comme des facteurs d'inefficacité économique (en particulier en matière de recherche et développement) débouchant sur un certain état stationnaire. Ici les **travaux de Max Weber sur la bureaucratie** sont très utiles + Lois de Parkinson + Principe de Peter.
- Pour les marxistes, la situation de monopole est la marque ultime de l'exploitation capitaliste, mais en même temps, les monopoles représentent l'évolution irréversible du capitalisme (augmentation de la composition organique du capital, loi de la baisse tendancielle du taux de profit). L'intensification du capital par les monopoles doit déboucher sur la remise en cause du système capitaliste.

B. Plutôt que d'empêcher les monopoles, il faut les réglementer.

- Deux grandes catégories de pays apparaissent : ceux qui ont plutôt eu des actions de limitation voire d'élimination des monopoles, comme les Etats-Unis (Sherman Act en 1890, Clayton Act en 1914 + Donner l'exemple de la Standard Oil de Security Act Exchange de 1934 qui crée la SEC, véritable gendarme des marchés boursiers – à développer...); d'autres pays n'ont jamais condamné les monopoles (comme le Japon ou l'Allemagne), voire les ont incités (en Allemagne, mais également en France, en particulier après 1945 avec une forte intervention publique, le colbertisme français ayant au contraire favorisé la création de monopoles publics). Cependant, il n'en reste pas moins que si les pays de tradition anglo-saxonne ont pu remettre en cause à certains moments de leur histoire les monopoles, il s'agit aussi des pays ayant le degré de concentration le plus élevé.
- Un cas particulièrement intéressant: **l'UE et se politique de la concurrence**. Bien analyser ce point: rôle de la jurisprudence + **articles 81 et 82** + illustrer par quelques affaires récentes: le procès Microsoft par exemple, cette entreprise cherchant à renforcer sa position dominante sur le marché des logiciels avec son navigateur Web Internet Explorer. On peut aussi citer les cas d'ententes, qui créent des **monopoles locaux**: exemple des sociétés de téléphonie mobile qui se partagent le marché pour éviter de se concurrencer. L'UE se rapproche donc des standards anglo-saxons en la matière.
- Ce qui semble caractériser la période récente (depuis 1980), c'est la fin des monopoles publics. La nouvelle régulation économique de forte inspiration libérale a remis en cause l'importante intervention de l'Etat dans les domaines industriels, bancaires... Les privatisations, la déréglementation, la mondialisation, le marché unique européen ont mené à une fin des monopoles publics dans beaucoup de domaines.
- La lutte contre les monopoles, lorsqu'elle est recherchée, est rendue beaucoup plus difficile dans le cadre de la mondialisation. D'abord, parce que la mondialisation actuelle repose sur une forte ouverture et une déréglementation des marchés auxquelles les grands groupes participent. Ensuite, parce que les entreprises de grande taille sont de plus en plus transnationales, ce qui rend difficiles les actions de contrôle de la part des Etats.

II. Cependant, certaines actions des monopoles sont bénéfiques aux économies et aux sociétés et, en cela, il n'y a pas à lutter contre, voire il peut être intéressant de les inciter et de les soutenir.

A. Il y a des monopoles utiles!

- **Deux cas de figure existent**: soit la situation de monopole est issue de la concurrence, cela dénote l'efficacité de l'entreprise et la position de monopole peut apparaître comme légitime ; soit les initiatives privées n'entrent pas sur le marché car les perspectives de profit ne sont pas suffisantes à court terme, l'Etat prend en charge le secteur (infrastructures de transport, de communication...). Ce monopole naturel public permet à l'activité privée de se développer (**thèses de la croissance endogène** développées par des auteurs comme Paul Romer ou encore Robert Barro). Ces monopoles naturels peuvent être réversibles, c'est-à-dire qu'ils peuvent retourner dans la sphère privée (exemple des télécommunications aujourd'hui). L'Etat peut aussi prendre des secteurs qu'il considère stratégiquement essentiels (armement, énergie nucléaire...): c'est la **stratégie des nouveaux durs**.
- Dans le cas d'un monopole public, le prix payé par le consommateur est souvent inférieur à ce que certains sont prêts à payer ou à ce qu'il serait si le marché était concurrentiel (prix de l'électricité, par exemple). De même, le monopoleur peut discriminer son offre en fixant des prix à partir de différents critères (spatiaux, temporels, sociaux). La SNCF, par exemple, fixe des prix différents selon des critères d'âge (cartes jeunes, seniors...).

- Monopoles, innovation et capacités financières. Les monopoles, de par leur taille et leurs résultats, ont des capacités financières importantes qu'ils peuvent transformer en investissement. Les banques prêtent plus facilement aux grands groupes qu'aux PME. Aujourd'hui, ce sont surtout les grandes entreprises en position de leader sur la frontière technologique qui innoveront le plus et consacrent le plus de moyens à la recherche et développement.
- Les utilités sociales des monopoles. Les monopoles ont été dans l'histoire de grands pourvoyeurs d'emplois. La tendance change à partir des années 1970, car ce sont avant tout les grands groupes qui détruisent de l'emploi et les PME qui en créent. Les grandes structures sont aussi des **laboratoires d'organisation du travail**. C'est à la General Electric, chez Ford, chez Toyota que l'on a mis en place des innovations organisationnelles. En France, la 3^e semaine de congés a d'abord été mise en place chez Renault.
- Un facteur essentiel de justification des monopoles: innovation et économie de la connaissance. Bien à la fois non rival et non exclusif, la connaissance possède les caractéristiques d'un bien public pur. Sa disponibilité et son accumulation profitent à la collectivité. Cependant, la garantie d'une production optimale de connaissances par la société passe par une privatisation partielle de ce bien public qui est à l'origine d'un monopole temporaire. J. A. Schumpeter considère les monopoles nés de l'innovation comme nécessaires à la bonne marche du capitalisme. Il a mis en évidence que la dynamique de la croissance économique reposait sur la capacité des entreprises à obtenir des **rentes de monopoles** en récompense de leurs efforts d'innovation. Il explique les périodes longues de prospérité par l'apparition de monopoles liés à des avancées technologiques. Ainsi, une entreprise mettant en place une innovation avant ses concurrentes obtient une exclusivité lui donnant un pouvoir de monopole, et c'est cette exclusivité qui justifie son investissement. En situation de monopole, l'entrepreneur peut fixer un prix de vente supérieur à son coût marginal, ce qui lui permet d'amortir les coûts engendrés par la R&D. La protection de la propriété intellectuelle passe par la définition de garanties juridiques, et par leur mise en œuvre effective à travers les juridictions et les usages. Les droits de propriété intellectuelle doivent inciter à produire de la connaissance sans bloquer le processus d'innovation. Les deux principales catégories de droits sont les brevets et les droits d'auteur. Préciser ici la législation en la matière.

B. Les monopoles au service de l'économie nationale.

- Il y a une forte proximité entre les Etats et les monopoles. Elle est totale lorsque le monopole est public, mais elle est également forte lorsque ces monopoles sont privés (pantouflage : beaucoup de PDG des grands groupes sont issus de la haute fonction publique, obtention de marchés publics, mesures protectionnistes en faveur des monopoles...). Comme le rappelait l'historien Fernand Braudel, le **capitalisme n'a pas réussi contre l'Etat mais grâce à l'Etat**, par une collusion de celui-ci avec les intérêts des grands capitalistes.
- Le monopole au service de l'économie nationale. Les monopoles, en particulier publics, sont des outils majeurs dans une politique économique nationale. Ainsi, **durant la période d'après-guerre, l'Etat français a pu agir sur l'économie nationale grâce aux monopoles publics** (industrie, banques...), dans le cadre du colbertisme (bien expliquer et illustrer par des exemples). Lorsque les monopoles sont privés, ils participent bien évidemment à l'économie nationale (à condition qu'ils n'aient pas une stratégie tournée totalement vers l'extérieur) et sont les symboles de la réussite de l'économie nationale (voir les grands groupes japonais). Revenir sur le duopole actuel du marché aéronautique entre Airbus et Boeing.
- Les nouvelles politiques de la concurrence acceptent les monopoles sous certaines conditions. Ainsi, La **théorie des marchés contestables** de William Baumol, élaborée dans les années 1980, a proposé une nouvelle lecture de la concurrence et de la place des monopoles dans un cadre concurrentiel. Selon eux, pour qu'un marché soit considéré comme concurrentiel, il faut que les positions des entreprises soient contestables, c'est-à-dire qu'elles puissent être remises en cause. Une seule condition de la concurrence pure et parfaite doit être respectée la libre entrée et sortie sur les marchés. L'Etat a donc comme fonction principale de garantir ce principe.